

Macron et son gouvernement contre la société civile ?

Les rendez-vous de l'économie sociale et solidaire

Comment réaffirmer le soutien des pouvoirs publics aux associations, actrices du bien commun ? par Jean-Claude Boual Président du *Collectif des associations citoyennes*

Alors que le gouvernement se réclame de la "société civile", une série de mesures démontre son dédain, voire son mépris pour les associations. La société civile se résume pour lui aux "start-up", aux "entrepreneurs" et au Medef. C'est tout le tissu social qui s'en trouve remis en question, au détriment de la cohésion sociale, de la solidarité. Par touches successives, à bas bruit, "le capital social" de notre pays est effiloché et s'amenuise. Un plan social caché se met en place avec la disparition de milliers d'associations et des dizaines de milliers d'emplois.

Qu'on en juge.

- Baisse des subventions publiques aux associations et mise en concurrence entre elles et avec les entreprises privées par appels d'offres ou appels à projets qui reconfigurent l'économie sociale et solidaire en faveur du marché et fait disparaître des associations.
- Annonce de la suppression de la taxe d'habitation, qui va déséquilibrer encore plus les budgets des collectivités locales et fournira un bon prétexte pour diminuer les subventions et les services rendus à la population.
- Annulation de crédits pour la politique de la ville, de ceux des droits des femmes, ce qui entraîne à nouveau des difficultés et des disparitions d'associations.
- Suppression dite "ciblée" des emplois aidés.
- Diminution de l'aide personnalisée au logement (APL) alors qu'il faut considérablement développer le logement social pour répondre aux besoins.
- Suppression de la "réserve parlementaire" dont nous demandons que le montant soit affecté à un fonds associatif, géré démocratiquement par une structure élue par le monde associatif.
- Développement des "contrats à impact social", véritable bombe de destruction du monde associatif en le faisant passer sous la dépendance des groupes financiers.

❑ Loi dite "*confiance dans l'action publique*", limitant les libertés individuelles et collectives, auxquelles il faut rajouter la pénalisation du "*délit de solidarité*", afin d'empêcher les militants et les associations d'aider les réfugiés.

La situation des associations est aujourd'hui si difficile qu'elles sont amenées à défendre des emplois précaires, mal payés et de mauvaise qualité, parce qu'elles n'ont pas eu d'autre solution pour poursuivre leurs activités dans les quartiers, les territoires délaissés, où elles remplacent bien souvent les services publics que les collectivités publiques abandonnent.

Pourtant, 1,8 million d'associations, grandes ou petites, participent à la vie en société, animées par 11 millions de bénévoles et 1,8 million de salariés. Sans les associations, leurs actions, leurs réflexions, pas de société possible ! La "*société civile*", c'est d'abord elles. Sur l'ensemble des territoires, tous les domaines de la vie sont couverts par la vie associative : secteur du social, de la santé, du culturel, des loisirs, de l'environnement et de l'écologie, de l'éducation populaire, de la solidarité internationale, du sport, de la défense des droits... En se renouvelant, en expérimentant et en inventant en permanence pour répondre aux évolutions auxquelles elles sont directement confrontées, elles améliorent la vie quotidienne et tracent des perspectives et des espérances de progrès au profit de tous. La non-lucrativité inscrite dans leur raison d'être les conduit à privilégier la coopération plutôt que la concurrence, à refuser la marchandisation croissante de leurs activités et leur transformation en "*start-up*".

Les deniers publics sont ceux des citoyens. Ce sont eux qui alimentent l'essentiel des caisses des autorités publiques. Les élus n'en sont que les gestionnaires temporaires. Il est donc normal qu'une partie de cet argent revienne à la société civile.

Pour les associations qui travaillent dans le désintéressement matériel, pour le bien commun et l'intérêt général, il est logique et légitime de trouver des moyens d'action via les subventions. L'injonction de plus en plus forte à "*revoir leur modèle économique*", c'est-à-dire accepter de passer sous la tutelle du privé qui se substituerait aux pouvoirs publics pour les financer, nous semble d'autant plus malvenue que deux tiers des apports des mécènes ou philanthropes sont défiscalisés.

Enfin, par l'association libre d'individus égaux, ce maillage de structures émanant de la société civile fait la démonstration que les femmes et les hommes sont capables de se gouverner eux-mêmes et de s'atteler collectivement à la tâche vitale consistant à construire une société plus solidaire, durable et participative.

Jean-Claude Boual, Président du Collectif des associations citoyennes